PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- **Pièce d'identité** : une copie lisible de votre passeport OU une copie lisible de votre carte d'identité OU une copie lisible de votre titre de séjour.

- La décision d'admission au statut de réfugié émanant de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) OU la décision de protection subsidiaire OU l'Autorisation Provisoire de Séjour attestant du bénéfice de la protection temporaire OU le certificat de scolarité 2026/2027 pour les personnes inscrites dans un DU Passerelle.

- **Justificatif du niveau de français :**

- Pour le niveau Licence :
 - Le TCF DAP (test de connaissance du français) ou le TCF Tout public niveau minimum B2
 - Le DELF (diplôme d'études en langue française) niveau minimum B2
 - Si vous venez d'un pays francophone, il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de votre niveau de français.

- Pour le niveau Master :
 - Le TCF niveau minimum C1
 - Le DALF niveau minimum C1

- **Les justificatifs de formation** : photocopie des diplômes et relevés de notes (y compris du Baccalauréat) – en langue originale et traduit en français.
 Si possible, attestation de comparabilité ENIC-NARIC.

 Si vous ne pouvez pas fournir de copie de vos diplômes :
 - Le passeport EQPR
 OU attestation du niveau d'étude, des matières enseignées et de l'année d'obtention (dans ce cas, ajoutez le maximum de preuves de votre niveau et de vos compétences).
 Ces documents seront examinés dans le cadre de la VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- **Une lettre de motivation** dans laquelle vous indiquerez vos attentes, objectifs, raisons pour lesquelles vous désirez vous inscrire dans la formation visée, ainsi que les connaissances déjà acquises dans le domaine correspondant (maximum 2 pages).

- **Curriculum Vitae (CV)**

- *Si disponibles :* Extraits de travaux universitaires (mémoire, copie, etc.) ou de travaux de recherche professionnelle (rapports, études, enquêtes, réalisations diverses pouvant avoir un lien avec la formation demandée); justificatifs d'acquis professionnels ou personnels (certificats, attestations…). Tout document utile à l'évaluation de la candidature peut être ajouté.